



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 30

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission de l'aménagement du territoire

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 30

Table des matières

| | |
|---|---|
| Élection de la présidente, Mme Francine Charbonneau | 1 |
| Élection du vice-président, M. Simon Allaire | 1 |

Intervenants

M. François Paradis, président de l'Assemblée
Mme Francine Charbonneau, présidente de la commission

Mme Marie-Claude Nichols
M. Louis-Charles Thouin

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 30

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Onze heures cinquante-deux minutes)

Le Président (M. Paradis) : Mesdames messieurs, chers collègues, alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Vous le savez, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député de l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Je comprends à ce moment-ci qu'il y a consentement pour permettre à la députée d'Argenteuil de remplacer le député de Beauce-Nord et pour permettre au député de Richelieu de remplacer le député de Montmorency.

Élection de la présidente, Mme Francine Charbonneau

Je vais donc maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

Mme Nichols : M. le Président, alors, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée des Mille-Îles soit élue présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Adopté. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Je déclare donc la députée de Mille-Îles élue présidente de la Commission de l'aménagement du territoire. Je demande évidemment à Mme la présidente de venir prendre la place qui lui revient. Bravo!

La Présidente (Mme Charbonneau) : Merci de votre confiance, chers collègues.

Élection du vice-président, M. Simon Allaire

Je vais maintenant recevoir des propositions pour la vice-présidence de la commission. Est-ce que, de la part du groupe... non, ce n'est pas encore rendu là. Ça fait qu'on va attendre la... procédez.

M. Thouin : Oui. Donc, Mme la Présidente, d'abord, au nom de ma formation politique, permettez-moi de vous féliciter pour votre poste. Et je propose mon très estimé collègue député de Maskinongé... soit élu vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire.

La Présidente (Mme Charbonneau) : Merci. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Charbonneau) : Ah! j'ai vu de... non, ce n'est pas vrai. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Charbonneau) : Merci. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Charbonneau) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Charbonneau) : Alors, je déclare donc le député de Maskinongé élu vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire. Et ça me fera un plaisir de travailler avec.

Ça vous va? Donc, je lève la séance de la commission pour la première fois de toute ma vie... ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 55)